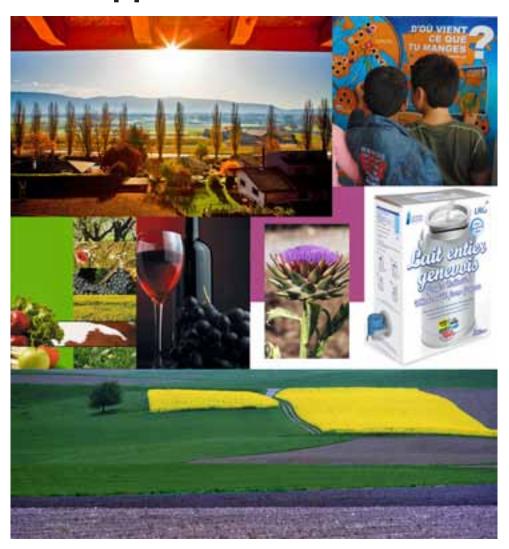
# Direction générale de l'agriculture Rapport d'activité 2010



N° 54 / avril 2011



#### **Sommaire**



# Législation agricole Consultations fédérales sur la politique agricole Droit cantonal Droit foncier rural Bail à ferme agricole

p. 3



#### Développement agricole

p. 6

Maison du Terroir
Collectivités publiques
Label Genève Région - Terre Avenir (GRTA)
Activités des commissions de la marque GRTA
Artichaut violet de Plainpalais «Petit violet»
Observatoire du marché
Projets novateurs
Projet de développement régional (PDR)



#### **Dossiers transfrontaliers**

p. 15

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois Métabolisme et écobilans Projets Interreg



#### Recensement & Paiements directs

p. 17

Recensement Contributions fédérales Contributions cantonales



#### Améliorations structurelles

p. 38

Crédits d'investissements et aides aux exploitations paysannes Subventions à fonds perdu Améliorations foncières Fondation pour les zones agricoles spéciales



#### Aménagement du territoire

p. 41

Préavis délivrés Révision du plan directeur cantonal (PDC)



#### Vulgarisation et formation professionnelle Projet des terroirs viticoles Activité du laboratoire d'analyses de vins Mandats de prestations Expérimentations agronomiques





Agro-Environnement
Agriculture biologique
Remblayages en zone agricole
Renaturation des cours d'eau
Projet pilote 62a du ruisseau des Charmilles
Energies renouvelables

p. 46



Protection des plantes
Organismes de quarantaine
Suivi de la contamination du blé par mycotoxines
Plantes envahissantes
Sélection d'espèces pour un engazonnement
optimal des vignes
Veille qualitative
Agrométéo

p. 48



Viticulture
Reconversion du vignoble
Contrôle de la vendange
Vignoble de l'Etat
Promotion des vins

p. 53



Production animale
Subventions cantonales
Ordonnance fédérale sur l'estivage (OCest)

p. 67



Paiments directs - Campagne 2011

Demande de paiements directs
et recensement fédéral

⇒ Communication importante

p. 68



Les collaborateurs de la DGA
Nouveaux collaborateurs de la DGA

p. 69



### Législation agricole

## Consultations fédérales sur la politique agricole

Au cours de l'année 2010, la direction générale de l'agriculture (DGA) a procédé à l'examen de près d'une vingtaine de projets de modifications de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- Ordonnance sur les produits phytosanitaires;
- Négociations relatives à la reconnaissance réciproque des appellations d'origine entre la Suisse et l'Union européenne;
- Ordonnance sur la protection des végétaux;
- Programme de consolidation des finances fédérales 2011-2013 et réexamen des tâches de la Confédération:
- Ordonnances relatives à la protection et l'utilisation des eaux;
- Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation.

#### **Droit cantonal**

Dans le courant de l'année 2010, quatre modifications réglementaires à connotation agricole ont été adoptées par le Conseil d'Etat.

## Sécheresse 2009 : modification du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture

En modifiant le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture, le Conseil d'Etat a instauré une mesure de désendettement destinée aux exploitants confrontés à des difficultés financières en raison de dépenses supplémentaires occasionnées par des évènements naturels exceptionnels. Cette mesure a permis ainsi de venir en aide aux exploitants touchés par la sécheresse de 2009.

### AOC Genève : première AOC vinicole suisse transfrontalière

En juin 2010, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement sur la vigne et les vins de Genève consistant à étendre l'aire géographique de l'AOC Genève aux vignes françaises limitrophes, situées en continuité du vignoble genevois et jouissant de conditions comparables du point de vue du terroir et du climat.

Depuis de nombreuses décennies, des viticulteurs genevois exploitent des vignes en France voisine. En 2009, le Tribunal fédéral a annulé la disposition transitoire octroyant à la production considérée le droit à une dénomination suisse, en raison essentiellement de sa

#### Législation agricole

non-conformité avec le droit international et l'ordonnance sur le vin.

Dans l'intervalle, l'accord bilatéral entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles a été adapté à cette spécificité genevoise et l'ordonnance fédérale revue en conséquence. Ainsi, le vin élaboré dans notre pays à partir de la récolte issue de 140 hectares de vignes au maximum, sises pour tout ou partie sur le territoire des communes françaises de Challex. Chens-sur-Léman, Ferney-Voltaire, Ornex, Saint-Julien-en-Genevois, Veigy-Foncenex et Viry, peut à nouveau prétendre, depuis la vendange 2010, à une désignation suisse.

Cette modification réglementaire du Conseil d'Etat a fait l'objet d'un nouveau recours au Tribunal fédéral, non tranché au 31 décembre 2010. Cette juridiction n'a cependant pas ordonné l'effet suspensif.

## Modification du règlement d'application de la loi sur les améliorations foncières

La commission centrale des améliorations foncières a été supprimée suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2009, de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire, nécessitant ainsi une modification du règlement d'application de la loi sur les améliorations foncières.

Ses compétences ont été reprises une première fois par le Tribunal administratif puis, suite à l'entrée en vigueur le 1er janvier 2011 de la seconde étape de la réforme de la juridiction administrative, par la Chambre administrative de la Cour de justice.

### Procédure publique d'acquisition de parcelles agricoles

Le Conseil d'Etat a introduit un nouvel article 6A dans le règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural, déterminant les conditions formelles minimales auxquelles doivent répondre les offres publiques d'acquisition de parcelles agricoles et améliorant ainsi la transparence de cette procédure.

#### **Droit foncier rural**

### Commission foncière agricole (CFA)

Durant l'année 2010, la CFA s'est réunie à 13 reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

145 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :

- 36 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 35 demandes de non-assujettissement:

#### Législation agricole

- 19 demandes de division;
- 43 demandes d'estimation de la valeur de rendement.

Pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que des divisions / réunions, donations, échanges, partages, etc.

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 104 décisions (dont 90 pour des demandes déposées en 2010) et approuvé 33 rapports d'estimation de la valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève. Trois recours ont été interjetés à l'encontre d'une décision rendue. La DGA, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir :

- Fr. 8.-- pour les terres agricoles;
- Fr. 12.-- pour les zones d'affectation spéciales (cultures maraîchères);
- Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).

## La commission foncière agricole dispose d'un nouveau secrétariat administratif

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le secrétariat administratif de la commission foncière agricole est assuré par AgriGenève.

Des informations administratives et techniques peuvent être obtenues sur la page internet de la direction générale de l'agriculture consacrée au droit foncier rural à l'adresse suivante :

http://etat.geneve.ch/dt/agriculture/droit foncier rural-777-4006-9992.html

#### Bail à ferme agricole

Au cours de l'année 2010, la commission d'affermage agricole a rendu une décision déterminant et approuvant le montant du fermage d'une entreprise agricole, dont le dossier avait été déposé en fin d'année 2009.

Un seul dossier, portant sur l'affermage par parcelles d'un domaine agricole, a par ailleurs été déposé dans le courant de l'année.



#### Maison du Terroir

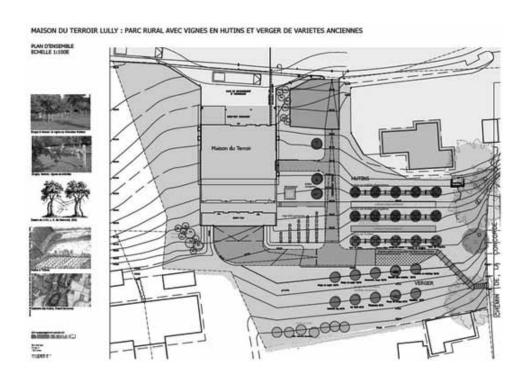
#### Un lieu de rencontre

Après une année d'activité, le bilan de la Maison du Terroir est réjouissant tant pour le Domaine de la République et canton de Genève, que pour l'OPAGE. Plus de 180 rencontres et manifestations regroupant plus de 2'500 personnes au total auront été organisées en 2010. Le monde diplomatique ainsi que celui des entreprises, de l'agriculture et de la restauration ont notamment profité du cadre offert par ce magnifique outil de production et de promotion. Les cours de l'OPAGE sur les produits du terroir ont rencontré un vif succès.



#### Le parc rural

Les espaces extérieurs ont été aménagés en collaboration avec la Direction générale de la nature et du paysage, de l'école de Lullier et de Mme Hoffmeyer, paysagiste. Une prairie fleurie d'espèces indigènes, un verger haute tige de variétés anciennes de pommes, une vigne en Hutins et une collection de différents cépages ont été mis en place. Une haie vive, une zone pouvant accueillir des ruches ainsi qu'un cheminement permettant de rejoindre l'Aire, en cours de renaturation, complètent ces aménagements ouverts au public.



#### La journée «portes ouvertes» du 25 septembre 2010

A l'occasion d'une « Journée découvertes », le parc rural et les locaux de la Maison du Terroir à Lully ont ouvert leurs portes au public le samedi 25 septembre. C'était une opportunité pour la population de découvrir le patrimoine naturel et cultivé du canton de Genève. Organisé conjointement par l'Etat de Genève (DIM/DGA/DGNP/DGEau) et l'OPAGE, cet événement s'inscrivait dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité. Le rôle complémentaire de l'agriculture pour la préservation de la nature a ainsi pu être démontré avec la précieuse participation du syndicat genevois du menu bétail, de la basse-cour carrougeoise, de la société genevoise d'apiculture et du panier bernésien.





#### Les collectivités publiques

#### Sensibilisation

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre d'un projet pilote au sein des restaurants scolaires de la Ville de Vernier. Des animations visant à sensibiliser les enfants aux produits agricoles locaux et de saison ont été menées. Ainsi, 900 enfants ont participé à ces animations et ont dégusté un repas composé exclusivement de produits GRTA.



Un exemple de menu GRTA servi aux enfants

## Approvisionnement des collectivités publiques

La DGA a publié, sur le site de l'OPAGE, des listes de producteurs locaux proposant des produits GRTA et ayant la capacité de fournir les collectivités. Ces informations sont disponibles sur le lien suivant : <a href="http://www.opage.ch/label/FR/collectivites.html">http://www.opage.ch/label/FR/collectivites.html</a>.

Cette démarche constitue une première étape dans l'amélioration de l'accès aux produits locaux pour les acheteurs et cuisiniers des collectivités. Toutes les expériences similaires vécues dans d'autres régions d'Europe montrent qu'une maîtrise parfaite de la logistique et de la distribution sont les clés de la réussite. Le soutien à la création d'une plateforme de distribution pour les collectivités permettrait de mettre en adéquation l'offre et la demande. Elle simplifierait la gestion des stocks de produits frais et les démarches d'approvisionnement les pour collectivités.

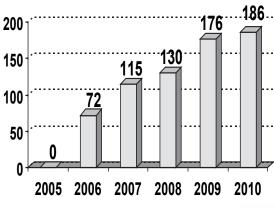
A Genève, cette plateforme n'existe pas. Un projet d'association regroupant plusieurs entreprises agricoles genevoises est à l'étude. Des moyens financiers seront nécessaires à sa mise en place.

#### Le label Genève Région - Terre Avenir (GRTA)

#### **Evolution du label**

Le nombre d'utilisateurs du label GRTA est en forte progression depuis la création du label en 2005. On compte aujourd'hui 186 entreprises utilisatrices du label GRTA. Cette augmentation s'accompagne d'une diversification des produits labellisés GRTA. Nous constatons en effet que les produits transformés représentent désormais 40 % des produits labellisés.

#### Nombre d'utilisateurs du label GRTA



**Années** 



## Contrôles inopinés, importance de l'étiquetage des produits

Une campagne de contrôles inopinés a été réalisée par la DGA en octobre 2010. Cette démarche avait pour objectif de veiller à la conformité des produits au règlement de la marque de garantie «Genève Région -Terre Avenir».

La campagne a été réalisée en deux temps, la première étape tendant à prélever des échantillons dans les magasins et les analyser. La seconde étape a consisté à contrôler les entreprises sur site, ayant pour but la vérification de la traçabilité ascendante des produits.

Globalement, il n'a pas été descellé de non-conformité majeure concernant les produits. Enfin, parmi les 8 entreprises contrôlées, la nécessité d'améliorer, pour l'une d'entre-elles, la traçabilité a été mise en exergue.



#### Activités des commissions de la marque GRTA

#### **Commission technique**

La commission technique est présidée par M. Claude Corvi, ancien chimiste cantonal. Elle a pour missions d'établir les différents règlements et de statuer sur l'octroi ou le retrait du droit d'utilisation de la marque «Genève Région - Terre Avenir». Cette commission est composée de représentants des filières agricoles, de la défense professionnelle et des syndicats. Un représentant de l'organisme de certification est également membre de la commission.

Cette commission se réunit 3 à 4 fois par an, selon les besoins. Une modification du règlement général de la marque GRTA est de la compétence de la commission d'attribution du fonds de promotion, présidée par Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat, qui agit sur préavis de la commission technique.

#### Commission de dégustation

La commission de dégustation est présidée par M. Christian Guyot, professeur d'analyse sensorielle à l'École d'Ingénieurs de Changins. Elle a pour mission de valider les propriétés organoleptiques des produits élaborés. En 2010, 39 produits ont été contrôlés, dont 4 produits ont été refusés.



La commission de dégustation au travail

#### Commission de recours

La commission de recours GRTA traite les recours formulés suite à des refus de certification émis par la commission technique. Elle est présidée par Mme Pascale Erbeia, avocate, et se compose de représentants des filières agricoles et des syndicats ouvriers. En 2010, la commission a traité 2 recours de producteurs qui ont été rejetés.

## Artichaut violet de Plainpalais («Petit violet»)

Une étude sur l'Artichaut violet de Plainpalais a été initiée en 2010 en collaboration avec divers partenaires. Cette étude comprend plusieurs volets, historique, technique, économique et variétal. Ce dernier volet est assuré par le service de biotechnologie végétale d'Agroscope. L'objectif de cette étude est de mesurer la faisabilité d'une protection d'une appellation ou d'une marque pour cette variété originale.



Artichaut violet de Plainpalais

#### Observatoire du marché

L'année 2010 a été marquée par la reconduction de l'étude initiée en 2008 sur la mise en place d'un observatoire du marché. Le faible taux de participation des utilisateurs du label n'a pas permis de mettre en évidence des tendances représentatives.

Des nouvelles perspectives d'études seront proposées en 2011 à la commission d'attribution du fonds de promotion.

#### **Projets novateurs**

Par le biais de la loi sur promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01), les projets ayant pour but la culture, la fabrication, la transformation ou la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires innovants, ainsi que le développement de prestations de services contribuant à la création d'une valeur ajoutée à l'agriculture peuvent être encouragés.

En 2010, 3 projets visant à promouvoir des produits agricoles novateurs (le lait en outres de 3 litres, la tomme genevoise et les soupes en bocaux) se sont vus octroyer des subventions pour un montant total de 65'146 francs. Les producteurs de 2 cultures novatrices (le blé dur et la production de protéines par cultures associées) ont quant à eux obtenu des subventions à hauteur de 4'606 francs.

## Projet de développement régional (PDR)

Parmi les nouveaux instruments financiers mis en place par la Confédération pour soutenir l'agriculture et le développement régional, figure depuis 2004 le «soutien en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant» (art. 93c LAgr).

Le «projet de développement rural» est la traduction opérationnelle de cet article. Il s'agit d'une mesure collective ou d'un ensemble de mesures individuelles (ou d'un mixte) qui doivent s'articuler autour d'un objectif commun de création de valeur ajoutée et de renforcement du tissu économique régional.

Un PDR genevois est en préparation. Il est porté par 5 organisations qui regroupent la majeure partie du monde agricole genevois, à savoir l'UMG, le CAG, les LRGF, la FZAS et AgriGenève. Les objectifs de ce PDR dénommé «Agriculture genevoise : partenaire indispensable du développement de l'agglomération» sont les suivantes :

 La modernisation de la filière maraîchère, à travers la construction d'une nouvelle centrale de commercialisation (repositionné pour tenir compte de la croissance de l'agglomération) et le renouvellement de serres maraîchères et horticoles;

- L'amélioration de l'efficacité énergétique de la production sous abris, et l'intégration de celle-ci dans une conception intégrée de gestion du paysage et des ressources naturelles (eau, biodiversité, etc.);
- Le développement de systèmes collectifs et multiproduits de commercialisation de proximité capables de répondre efficacement à la demande croissante des collectivités (hôpitaux, restaurations collectives, etc.) pour des produits locaux;
- La consolidation de la filière bio à travers le renforcement de filières spécifiques et de proximité;
- Le développement de la filière lait labellisée GRTA (Genève Région -Terre Avenir) à travers la construction d'une ligne de conditionnement dédiée.

Fin 2010, le dossier de ce PDR a été déposé à l'OFAG. Produit avec le soutien de la DGA, du SCAN et de l'équipe «agglo» du DCTI, il sera négocié et affiné en 2011, avec une mise en œuvre prévue en 2012.

L'impact de ce projet sur la DGA est important, car il implique la mise en place d'un nouveau mécanisme pour assurer la participation financière de l'Etat de Genève exigée par Berne dans le cadre des PDR, à savoir que pour chaque franc de subvention octroyée par l'OFAG, le canton doit mettre 80 centimes.

Le mécanisme financier à mettre en place sera alimenté par la taxe sur la plus-value foncière introduite au début 2011.



#### **Dossiers transfrontaliers**

#### Projet d'agglomération francovaldo-genevois

développement Le du projet d'agglomération franco-valdo-genevois s'est poursuivi en 2010 avec le début des travaux de synthèse sur les PACA (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération, soit des sous-périmètres de l'ensemble l'agglomération) et la validation politique septembre du «projet agricole d'agglomération» par les autorités genevoises, vaudoises et françaises.

Pour mémoire, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été lancé en 2007 pour développer avec nos voisins une vision régionale conjointe et transfrontalière en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

Les propositions d'aménagement des PACA ont été élaborées de manière participative à travers la tenue de nombreux ateliers auxquels la DGA a participé. Ce processus va se poursuivre en 2011 avec la production de documents de synthèse qu'il s'agira d'étudier attentivement pour vérifier si les éléments agricoles évoqués durant les ateliers participatifs ont bien été intégrés.

Le projet agricole d'agglomération, qui comme son nom l'indique a pour but

de développer une vision spécifique au secteur agricole de l'agglomération, a quant à lui fait l'objet d'une publication en mars 2010 (cahier du projet d'agglo no 13-2, disponible sur le site www.projet-agglo.org). Ce projet, qui doit être encore affiné, est très important pour l'agriculture genevoise, car il servira à l'avenir de document de référence aux futurs projets d'investissements, comme le PDR par exemple (projet de développement régional, voir chapitre précédent).

#### Métabolisme et écobilans

Les études «métabolisme agricole l'agglomération franco-valdode genevoise» et «écobilan de la tomate et du vin rouge» ont été publiées durant l'année 2010 sous la forme de brochures tout public et médiatisées à travers la presse et les réseaux politiques et socioprofessionnels de la région. L'impact de ces publications est plus que réjouissant. En effet, les écobilans ont largement été utilisés par les distributeurs pour communiquer avec les consommateurs sur les avantages écologiques des produits locaux et la brochure «métabolisme» - préfacée par Mme Künzler - a été évoquée très souvent dans les débats publics portant sur l'intérêt de conserver à long terme une agriculture de proximité.

#### **Dossiers transfrontaliers**

L'expérience et les résultats acquis avec ce type d'études incite à poursuivre les collaborations avec l'Université de Genève et les bureaux d'études spécialisés pour approfondir la question de l'empreinte écologique de l'activité agricole dans notre canton. Cependant rien n'est prévu en la matière en 2011 pour des questions de rigueur budgétaire.

Les publications précitées peuvent être commandées auprès de la DGA ou téléchargées sur le site http://etat.geneve.ch/dt/agriculture.

#### **Projets Interreg**

## Développement et maîtrise de la production biologique de pommes et de poires

Ce projet transfrontalier, soutenu par le canton de Genève et développé en collaboration avec la région Rhône-Alpes, s'étend sur la période 2009 - 2011. En 2010, des essais de lutte, avec des méthodes compatibles avec le cahier des charges de l'agriculture biologique, ont été menés contre différents ravageurs et maladies des poiriers et des pommiers: pucerons cendrés, maladies de conservation, tavelure. Des essais de sensibilité variétale (poires)

ont également été suivis: pucerons mauves, psylles, ériophydes, tavelure, rouille; et des tendances positives ont été mises en évidence sur certaines variétés. Enfin, les essais de fertilisation et d'entretien du sol ont également été poursuivis. La synthèse de ces travaux et leur mise en valeur seront réalisées en 2011.

### Promotion des vins du pourtour du Mont-Blanc

Le comité de pilotage du projet Interreg, dont fait partie le SPDA, s'est rencontré le 22 juin à Changins. Le but de ce projet est la promotion des vins du pourtour du Mont-Blanc par valorisation novatrice de données sensorielles. Plusieurs pistes de réflexion sur le déroulement des concours de vins ainsi que sur la forme de la diffusion des résultats ont été abordées. Certaines de ces pistes vont être appliquées dès 2011 au concours des 7 Ceps à Bourg-en-Bresse. L'intérêt est de pouvoir à l'avenir appliquer ces nouvelles pratiques aux sélections des vins de Genève (SVG).



#### Recensement

La DGA recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles, dont celles bénéficiant des paiements directs, dans le but d'exécuter les mesures de politique agricole relatives au versement des contributions.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

#### Résultats du recensement des exploitations détentrices d'animaux

Nombre des exploitations détentrices						
Catégorie d'animaux	То	Total		dont exploitations en contributions		loitations tistique
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Vaches laitières	16	14	16	14	-	-
Autres vaches	44	41	39	36	5	5
Autres bovins	68	54	59	48	9	6
Total Bovins	68	54	59	48	9	6
Equidés	177	183	78	75	99	108
Ovins	76	77	22	22	54	55
Caprins*	41	40	15	11	26	29
Porcins	25	26	22	20	3	6
Poules, poulets et dindes	226	228	45	40	181	188
Bisons	3	2	3	2	-	-
Daims, cerfs et wapitis	6	6	1	1	5	5
Lamas et alpagas	8	8	3	3	5	5
Abeilles	117	118	9	10	108	108
Divers volailles**	58	70	11	8	47	62
Divers autres ***	70	46	13	15	GE	31
Lapins	78	68	13	9	65	59

Le nombre total d'exploitations correspond à l'ensemble des exploitations détenant des animaux de rente recensées par la DGA, qu'elles perçoivent ou non des contributions.

Ef	Effectifs recensés au jour de référence						
Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique		
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	
Vaches laitières	429	392	429	392	-	-	
Autres vaches	575	557	543	532	32	25	
Autres bovins < 1 an	1'800	1'721	1'743	1'673	57	48	
Total Bovins	2'804	2'670	2'715	2'597	89	73	
Equidés	1'880	1'980	1'027	1'012	853	968	
Ovins	2'593	2'441	2'040	1'853	553	588	
Caprins*	318	302	203	161	115	141	
Porcins	1'980	1'467	1'198	1'449	782	18	
Poules, poulets et dindes	11'212	10'167	7'105	6'076	4'107	4'091	
Bisons	168	117	168	117	-	-	
Daims, cerfs et wapitis	44	46	9	10	35	36	
Lamas et alpagas	35	37	18	18	17	19	
Abeilles (nombre de colonies)	1'374	1'155	23	24	1'351	1'131	
Divers volailles**	480	738	140	50	340	688	
Divers autres ***	614	248	00	52	515	196	
Lapins	014	529	99	109	515	420	

Les variations les plus marquées par rapport à 2009 sont la diminution du nombre de porcins (-25,9%) et du nombre de colonies d'abeilles (-15,9%).

<sup>\*</sup> sans chèvres naines

\*\* canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

\*\*\* porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

### Synthèse des surfaces des exploitations du canton selon leur affectation pour l'année 2010

Les exploitations en statistique ne sont pas considérées ci-après. Seules les exploitations bénéficiant de contributions fédérales sont prises en compte. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées par des agriculteurs du canton de Genève sur le territoire cantonal et sur le canton de Vaud (environ 121 ha sont concernés).

En 2010, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à un peu plus de 9'445 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'170 ha cultivés sur France. Soit une SAU totale de 10'615 ha.

	Suisse		Fran	ice	Total
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Suisse et France (ha)
	Céréale	s			
Blé printemps	25	10	2	2	27
Blé automne	2'334	208	404	49	2'738
Blé fourrager	62	16	9	3	71
Orge printemps	11	5	3	1	14
Orge automne	702	154	118	33	820
Triticale	128	35	16	6	144
Avoine	44	17	2	1	46
Seigle	42	10	16	2	58
Méteil céréales fourragère et panifiable	0	0	0	0	0
Amidonnier, engrain	2	1	0	0	2
Epeautre	7	3	0	0	7
Millet	1	2	0	0	1
Total céréales	3'358		570		3'928

	Suis	Suisse		ıce	Total		
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Suisse et France (ha)		
	Cultures sarclées						
Colza printemps	0	2	0	0	0		
Colza automne	787	152	141	27	928		
Colza matière 1ère renouvelable (printemps)	0	0	0	0	0		
Colza matière 1ère renouvelable (automne)	12	5	0	0	12		
Tournesol huile	489	134	67	18	556		
Tournesol matière 1ère renouvelable	0	0	0	0	0		
Maïs-grain	210	56	53	12	263		
Maïs d'ensilage et maïs vert	120	25	2	2	122		
Betterave sucrière	34	7	3	1	37		
Betterave fourragère	0,2	1	0	0	0,2		
Pomme de terre	22	13	0	0	22		
Soja	131	38	6	2	137		
Lupin destiné à l'affouragement	0,6	1	0	0	0,6		
Lin	20	13	1	1	21		
Féverole	43	9	0	0	43		
Pois protéagineux destiné à l'affoura- gement	357	109	47	15	404		
Total cultures sarclées	2'225,8		320		2'545,8		

	Suisse		Fran	ice	Total
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Suisse et France (ha)
Cultures annuelle	s maraîchèr	es, hortic	oles et autre	s	
Culture maraîchère + autre culture, sous abri sans fondation permanente	28	27	0	0	28
Culture maraîchère + autre culture, sous abri avec fondation permanente	17	12	0	0	17
Culture maraîchère de plein champ an- nuelle + légumes de conserve + racines de chicorée	128	29	0,03	1	128,03
Culture horticole + autre culture, sous abri sans fondation permanente	0,2	1	0	0	0,2
Culture horticole + autre culture, sous abri avec fondation permanente	0,1	1	0	0	0,1
Culture horticole de plein champ annuelle	3	5	0	0	3
Baie annuelle	0	0	0	0	0
Courge à huile + tabac + mat. 1ères renouvelables	0,2	1	0	0	0,2
Plantes aromatique et médicinale annuelles	0	0	0	0	0
Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	176,5		0,03		176,53

	Suis	se	Fran	ıce	Total
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Suisse et France (ha)
Si	urfaces herb	oagères			
Prairie artificielle	481	101	23	13	504
Prairie extensive	834	273	26	18	860
Prairie peu intensive	9	8	0	0	9
Prairie permanente	391	130	86	31	477
Pâturage	280	87	17	3	297
Pâturage extensif	82	51	8	1	90
Pâturage pour porc et volaille	1	2	0	0	1
Surface à litière	1	3	0	0	1
Autres surfaces herbagères	8	33	1	4	9
Légumineuse fourragère, graminée et autre plante fourragère destinée à la production de semences	60	15	3	1	63
Total surfaces herbagères	2'147		164		2'311
	Cultures pér	ennes			
Vigne	1'101	160	100	27	1'201
Culture fruitière (pomme)	62	22	0	0	62
Culture fruitière (poire)	2	8	0	0	2
Culture fruitière (fruits à noyau)	4	12	0	0	4
Baie pluriannuelle	15	9	0	0	15
Plantes aromatique et médicinale pluriannuelles	1	1	0	0	1
Matière 1ère renouvelable pluriannuelle	5	2	0	0	5
Rhubarbe	2	6	0	0	2
Asperge	2	2	0	0	2
Sapins de Noël	2	2	0	0	2
Pépinières	8	10	0,1	1	8,1
Autre surface pérenne + houblon + champignon	3	6	0	0	3
Total cultures pérennes	1'207		100,1		1'307,1

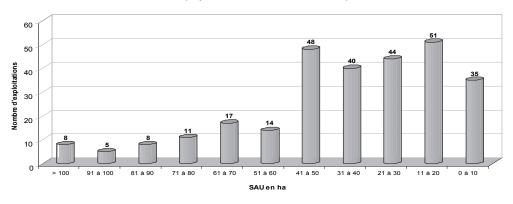
	Suis	se	Fran	ice	Total	
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Suisse et France (ha)	
Ε	Divers dans	la SAU				
Jachère florale	137	65	0	0	137	
Jachère tournante	58	30	0	0	58	
Ourlets sur terres assolées	0,3	3	0	0	0,3	
Autre terre ouverte (avec et sans contribution)	21	22	3	2	24	
Chanvre	0	0	0	0	3,5	
Haie/bosquet avec bande herbeuse	34	119	1	5	35	
Haie/bosquet avec bande tampon	3	13	0,2	1	3,7	
Bande refuge	36	38	0	0	38	
Autre surface dans la surface agricole utile (SAU) (avec et sans contribution)	22	22	1	2	23	
Total divers dans la SAU	311,3		5,2		316,5	
	Divers hors SAU					
Surface hors SAU : (fossé humide, mare, étang, surface rudérale, tas d'épierrage, mur de pierre, chemin naturel non stabilisé, forêt, autre)	391	195	819	25	1'243	
Total divers hors SAU	391		819		1'210	

La DGA a également recensé à des fins statistiques 772 ha de surfaces agricoles utiles. Il s'agit de 66,4 ha de céréales, 48,4 ha de cultures sarclées, 228,3 ha de surfaces herbagères, 275,6 ha de cultures pérennes, 116,2 ha de cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres, ainsi que de 21,6 ha de surfaces diverses.

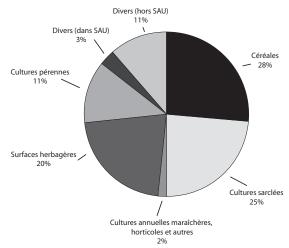
Relevons que les surfaces en statistique en France représentent 3 ha.

Récapitulation des surfaces recensées en 2010 (en hectares)	Surfaces en contributions Suisse	Surfaces en statistique Suisse	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contributions France		
Céréales	2'258	66,4	2'324,4	570		
Cultures sarclées	2'225,8	48,8	2'274,6	320		
Cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	176,5	116,2	292,7	0,03		
Surfaces herbagères	2'147	228,3	2'375,3	164		
Cultures pérennes	1'207	275,6	1'482,6	100,1		
Divers	311,3	36,9	348,2	5,2		
Total dans SAU	9'425,6	772,2	10'197,8	1'159,33		
Hors SAU						
Total divers hors SAU	391	78,3	469,3	819		

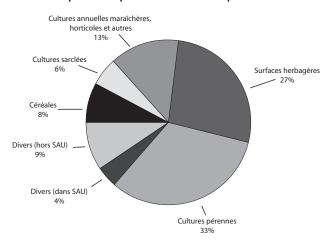
### Répartition de la surface agricole utile (SAU) par exploitation (exploitations avec contributions)



### Total surfaces (CH et F) exploitées en 2010 par des exploitations au bénéfice de paiements directs



### Total surfaces (CH et F) exploitées en 2010 par des exploitations en statistiques



#### Contributions fédérales

#### Ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Les trois tableaux suivants présentent les contributions brutes (avant déductions) selon les différentes mesures proposées par l'OPD qui ont été versées en 2010 (état au 03.12.10. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération ci-après).

#### Paiements directs généraux

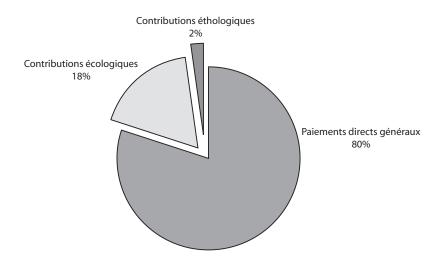
Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions à la surface	14'431'868	278
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1'244'320	100
Garde d'animaux dans des conditions difficiles	1'131	1
Contributions générales pour des terrains en pente	0	0
Contributions pour les vignes en pente	83'190	40

#### Contributions écologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la compensation écologique	1'926'081	279
Contributions pour la culture extensive des céréales et du colza	1'343'831	205
Contributions pour la culture biologique	235'078	12

#### Contributions éthologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce : • sorties régulières en plein air (SRPA) • système de stabulation particulièrement	299'853	80
respectueux de l'espèce (SST)	104'904	35



Le tableau ci-après résume les contributions versées en application de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) en 2010 (état au 03.12.10. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération).

Contributions totales 2010 - OPD (en francs)				
Contributions brutes totales	+ 19'670'260			
Déductions - UMOS*	- 47'982			
Déductions totales - Fortune	- 342'200			
Déductions totales - Revenu	- 658'469			
Déductions OPD - Autres	- 26'235			
Autres versements années précédentes	+ 86'044			
Taxe pour dépassement du contingent laitier	0			
Remboursements années précédentes	- 85'642			
Réductions cantonales	- 18'929			
Contributions totales OPD versées en 2010	18'576'847			

<sup>\*</sup> Unité de main d'oeuvre standard

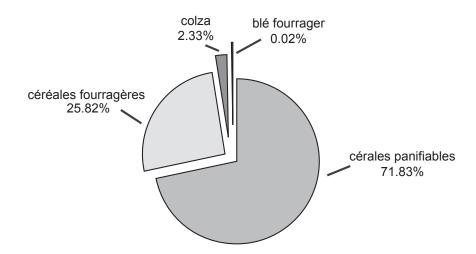
#### Surfaces cultivées de manière extensive (Extenso)

Des contributions d'un montant total de 1'343'831 francs ont été versées dans le cadre de la production extensive de céréales et de colza en 2010.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2010 de la culture extensive dans le canton.

Culture extensive	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces donnant droit aux contributions (ha)
Céréales fourragères	167	909
Céréales panifiables	190	2'528,8
Colza	20	82
Blé fourrager	1	0,7
Total		3'520,5

Le graphique suivant met en évidence le fait que les céréales panifiables sont la catégorie Extenso la plus cultivée.



#### Surfaces de compensation écologique (SCE)

Le total des contributions écologiques fédérales versées aux agriculteurs du canton pour l'exercice 2010 s'élève à 1'926'081 francs (valeur au 03.12.10).

Les surfaces de compensation écologique se répartissent de la manière suivante :

	2005 (ha)	2006 (ha)	2007 (ha)	2008 (ha)	2009 (ha)	2010 (ha)
Jachères florales	92,2	94,9	107,2	115,36	109,31	137,24
Jachères tournantes	81,2	84,6	84,8	75,61	56,67	55,27
Ourlets sur terres assolées	-	-	-	0,12	0,40	0,30
Prairies extensives	863	865,3	857,9	845,45	852,38	833,29
Prairies peu intensives	15,3	11	10	9,51	8,72	9,23
Surfaces à litière	5,6	4,1	4,9	1,64	1,64	1,64
Haies et bosquets champêtres	35,2	35,3	36,6	36,55	34,98	34,46
Bandes de culture extensive	1,3	0,1	0,1	0,05	0,05	0,05
Total	1'093,8	1'095,3	1'101,5	1'084,29	1'064,15	1'071,48

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de compensation situées sur territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de surfaces de compensation écologique bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la surface agricole utile (SAU), soit 9'425,6 ha de surface en contributions, est de 11,37%. En considérant :

- les SCE ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non respect de certaines conditions et charges;
- les SCE bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge;
- les SCE sans contributions écologiques telles que les pâturages extensifs;
- les SCE hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, marres et étangs etc.

Le rapport est de 12,62% (surfaces sises sur territoire français non comprises).

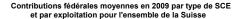
Les tableaux et graphiques ci-après permettent de comparer les contributions moyennes par mesure et par exploitation entre le canton de Genève et la Suisse (source : OFAG).

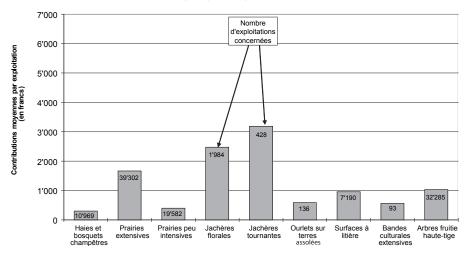
#### Surfaces de compensation écologique en Suisse en 2009

	Surfaces en (ha)	Nbre. d'exploit.	Surfaces par exploit. (ares)	Contrib. par exploit. (CHF)
Jachères florales	1'751	1'984	88	2'473
Jachères tournantes	593	428	139	3'186
Ourlets sur terres assolées	35	136	25	586
Prairies extensives	60'058	39'302	153	1'664
Prairies peu intensives	25'860	19'582	132	396
Surfaces à litière	7'363	7'190	102	958
Haies et bosquets champêtres	2'650	10'969	24	300
Bandes de culture extensive	45	93	48	561
Arbres fruitiers haute tige	22'170	32'285	68,67	1'030

Evolution des surfaces de compensation écologique à Genève entre 2009 et 2010

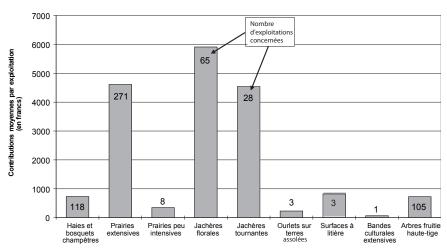
	Surfaces 2009 (ha) ou nbre	Surfaces 2010 (ha) ou nbre	Nbre d'exploit. 2009	Nbre d'exploit. 2010	Surface (nbre) par exploit. 2009 (ares)	Surface (nbre) par exploit. 2010 (ares)	Contrib. par exploit. 2009 (CHF)	Contrib. par exploit. 2010 (CHF)
Jachères florales	109,31	137,40	09	65	182	211	5,101	5'912
Jachères tournantes	56,67	55,27	36	28	157	197	3'621	4,540
Ourlets sur terres assolées	0,40	06,0	3	3	13	10	307	230
Prairies extensives	852,38	833,29	278	271	307	307	4,599	4'612
Prairies peu intensives	8,72	9,23	6	8	26	115	291	346
Surfaces à litière	1,64	1,64	3	3	22	22	820	820
Haies et bosquets champêtres	34,98	34,46	119	118	29	29	441	730
Bandes de culture extensive	90'0	90'0	1	1	2	5	99	99
Arbres fruitiers haute tige	5,326	5,058	106	105	50,53	48,17	758	723





Ces données sont tirées du rapport OFAG qui tient compte des différentes contributions selon les zones (grandes cultures, collines, montagnes).

#### Contributions fédérales moyennes par type de SCE en 2010 et par exploitation pour le canton de Genève



#### Prestations écologiques requises (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2010 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	242
Maraîchage	27
Viticulture	154
Arboriculture et petits fruits	28
Culture biologique	13

A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2009-2010 par les différentes organisations de contrôles, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nbre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	6	5
Maraîchage	0	0
Viticulture	1	6
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	1	0

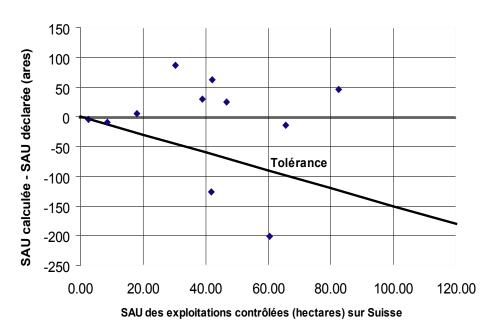
Les principaux problèmes relevés ont été notamment des analyses de sols manquantes, des documents lacunaires, des manquements liés à l'emploi de produits phytosanitaires, des assolements non respectés ou encore des absences de témoins non traités.

#### Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre des exigences demandées par la Confédération, la DGA a procédé en 2010 à des contrôles de l'entier de la SAU déclarée de 11 exploitations. Ces contrôles sont opérés par numérisation des plans sur la base des indications fournies par les exploitants de données cartographiques, notamment d'orthophotos. Toutes les surfaces de compensation écologique (SCE) font l'objet d'un contrôle sur le terrain par les experts cantonaux à la culture des champs.

Suite aux contrôles finaux effectués en collaboration avec les exploitants, 2 exploitations n'ont pas rempli les exigences de précision imposées.

#### Résultats des contrôles de la surface agricole utile (SAU) 2010



#### Ordonnance sur les contributions à la culture des champs (OCCCh)

Pour 2010, 2'148'659 francs ont été versés au titre de l'OCCCh. Le tableau et le graphique ci-après présentent la répartition entre 2004 et 2010 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCCh.

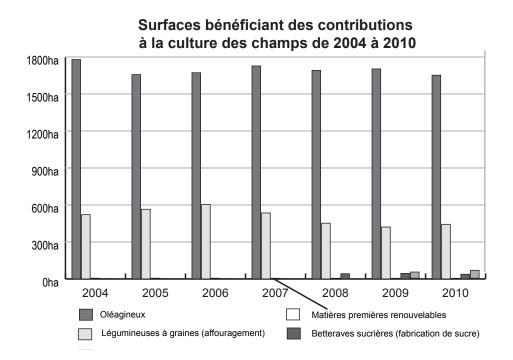
(Etat au 03.12.10. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

Catégorie	Surface totale en 2004 (ha)	Surface totale en 2005 (ha)	Surface totale en 2006 (ha)	Surface totale en 2007 (ha)	Surface totale en 2008 (ha)	Surface totale en 2009 (ha)	Surface totale en 2010 (ha)
Oléagineux (colza, soja, tournesol, chanvre, courge à huile, lin)*	1'779	1'657	1'672	1'727	1'691	1'703	1'652
Légumineuses à graines destinées à l'affouragement (févero- les, pois protéagineux, lupins)	521	565	603	535	452	421	443
Matières 1ères renouve- lables (MPR annuelles et pluriannuelles)	6	6	6	5,4	5,4	5,4	5,4
Betteraves sucrières (fabrication de sucre)**	-	-	-	-	42	45	38
Plants de pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères ***	-	-	-	-	-	50	64

<sup>\*</sup> Le chanvre ne bénéficie plus des contributions OCCCh depuis 2008

<sup>\*\*</sup> Les betteraves sucrières sont au bénéfice de primes OCCCh dès 2008

<sup>\*\*\*</sup> Les plants des pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères bénéficient des contributions OCCCh dès 2009



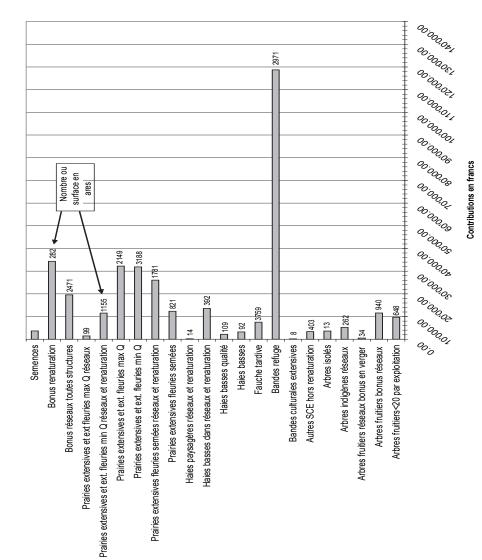
#### Contributions cantonales

### Loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30)

Les contributions 2010 versées aux exploitants pour les surfaces de compensation écologique définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à environ 352'560 francs. Elles sont légèrement inférieures aux montants versés en 2009.

Les subventions octroyées au canton de la part de la Confédération concernant principalement la qualité écologique (botanique) des prairies, en application de l'ordonnance sur la qualité écologique, s'élèvent 54'352 francs pour l'année 2010.

Contributions cantonales 2010 en fonction des types de surfaces de compensation écologique





### **Améliorations structurelles**

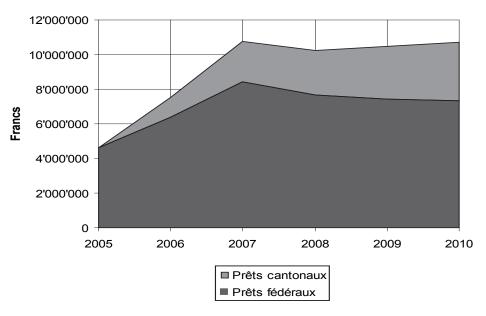
#### Crédits d'investissement et aides aux exploitations paysannes

Durant l'année 2010, la commission d'attribution du fonds de compensation a octroyé 2'552'940 francs de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations paysannes. Cette somme se compose de 1'729'740 francs d'aides cantonales et de 823'200 francs d'aides fédérales.

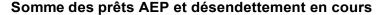
La commission s'est réunie à 6 reprises. Elle a traité 16 dossiers : 15 dossiers de crédits d'investissement (dont 6 collectifs) et 1 dossier de désendettement.

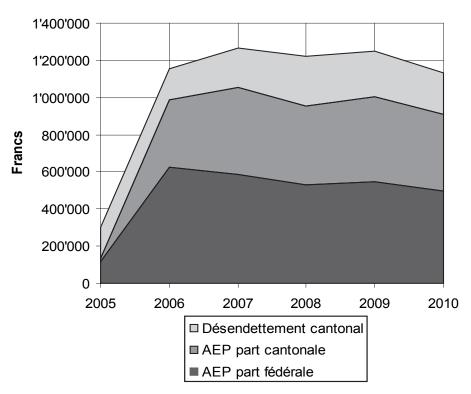
Au 31 décembre 2010, les fonds cantonaux en prêts s'élèvent à 3'978910 francs (dont 3'345'121 francs de crédits d'investissement et 633'789 francs de prêts de désendettement et d'aide aux exploitations paysannes =AEP), alors que le montant des fonds fédéraux engagés en faveur des agriculteurs genevois est de 7'849'986 francs (dont 7'353'546 francs de crédits d'investissement et 496'440 francs d'AEP).

#### Somme des crédits d'investissements en cours



#### **Améliorations structurelles**





#### Subventions à fonds perdu

En 2010, la commission a décidé d'augmenter le taux des subventions assorties à différents prêts, notamment aux aides initiales et aux bâtiments pour animaux.

425'928 francs de subventions cantonales ont été accordées en 2010 par la commission et la DGA au titre de subventions d'amortissement, de constitution de garantie, de soutien aux projets d'investissement novateurs ou de subventions non assorties à un prêt (notamment aides sécheresse 2009).

#### **Améliorations structurelles**

#### Améliorations foncières

#### Projets d'intérêts collectifs

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGA a subventionné en 2010, pour environ 160'000 francs, la réalisation de 11 projets sur le territoire des communes d'Anières, Choulex, Dardagny, Gy, Jussy, Meinier et Versoix.

#### Collecteurs secondaires, assainissements de détail

Des subventions pour environ 20'500 francs ont été versées en faveur de 5 projets individuels.

#### Autorisation de morceler

Dans le cadre des requêtes portant sur des morcellements de terrains agricoles, 116 tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, 5 décisions avec demande de remboursement des subsides ont été rendues par la DGA pour des demandes situées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.

#### Fondation pour les zones agricoles spéciales

Durant l'année 2010, la DGA a soutenu l'activité de la Fondation pour les zones agricoles spéciales en assurant le financement d'un mandat confié au bureau ACADE, visant à apporter un appui technique à son comité de direction.

En outre, un projet de loi ayant pour objet le financement des frais de fonctionnement de la Fondation a été déposé à l'automne auprès du Grand Conseil.



### Aménagement du territoire

La DGA a été consultée et associée à l'élaboration de divers projets d'aménagement. Les prises de position s'inscrivent dans le but de préserver la zone agricole en tant qu'espace voué à une agriculture productive, de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de projets touchant des intérêts particuliers, notre démarche vise également à intégrer les intérêts des exploitants du secteur primaire.

#### Préavis délivrés

Les projets suivants ont été évalués par la DGA au cours de l'année 2010 :

#### Plans directeurs communaux

- Aire-la-Ville
- Meyrin
- Bernex
- Onex
- Laconnex
- · Chêne-Bougeries
- Avully
- Dardagny
- Genthod

#### Plans localisés de quartier

· Bernex : Bernex-est

Céligny : Les Grands Hutins

Satigny: Mandement 191

• Vernier : A la Tuillière

Gy: Village de Gy

#### Modifications du régime des zones

- · Bellevue : Ch. des Chânats
- · Céligny : Les Grands Hutins
- · Cologny: Ch. des Ruth
- · Vernier : Ch. Prévost, A la Tuillière
- Meinier : Hameau de Corsinge, Hameau d'Essert
- Versoix : Chemin Franconis
- Pregny-Chambésy : Av. Foretaille/Ch. Chambésy/Ch. Nonette
- Plan-les-Ouates : Saconnex d'Arve Dessous (préavis technique)
- · Anières : Ch. du Cimetière
- Corsier : Rte de Thonon, Rte de l'Eglise
- Perly-Certoux : En Mouraz (préavis technique)

#### Plan d'extraction Gravière

- Soral : Lieu-dit «Champs-Pointu»
- Cartigny: Lieux-dits «Fin de Vallières, Toenaises, Bergerie»
- Aire-la-Ville / Bernex : Lieu-dit «Sous-Bernex»

#### Plan localisé agricole

 Bernex : Ch. des Cornaches, Ch. du Pont

#### Plan de site

 Plan-les-Ouates : Saconnex d'Arve-Dessus (préavis technique)

#### Autorisations de construire

La DGA est consultée sur les dossiers ayant un impact sur l'agriculture.

En 2010, 91 demandes en autorisation de construire ont été préavisées.

### Aménagement du territoire

## Révision du plan directeur cantonal

Après avoir contribué à la rédaction du concept de l'aménagement cantonal, la DGA a participé durant l'année 2010 à l'élaboration de l'avant projet du schéma directeur. Ce dernier précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures. C'est donc le volet opérationnel du plan directeur cantonal. Il est composé de 38 fiches de mesures, 18 fiches de projet et d'une carte de synthèse.

Le travail de la DGA a essentiellement porté sur les fiches de mesures relatives à l'espace rural et sur les fiches de projet ayant un impact sur la zone agricole.

Les principales **fiches de mesures** qui concernent directement l'agriculture sont les suivantes :

 Gérer la relation entre l'agriculture et les extensions urbaines projetées sur la zone agricole.

L'objectif est de limiter l'impact des extensions urbaines sur l'activité agricole. Un certain nombre de principes d'aménagement a été proposé, notamment :

- favoriser des limites claires entre les espaces urbanisés et les espaces cultivés;
- limiter l'enclavement de la zone agricole;

- évaluer l'impact des nouveaux quartiers urbains sur la zone de production limitrophe et proposer, le cas échéant, des mesures d'atténuation.
- Préserver les espaces de production agricole, garantir les surfaces d'assolement et soutenir l'agriculture

L'objectif est d'assurer sur le long terme une production significative de produits alimentaires de proximité afin notamment de renforcer la souveraineté alimentaire du canton de Genève.

- Pérenniser les zones agricoles spéciales (ZAS).

Les objectifs sont de renforcer la pérennité des zones agricoles spéciales et d'améliorer les conditions cadres permettant le développement des productions non tributaires du sol.

Les 18 fiches de projet détaillent les objectifs et les mesures de mise en œuvre des projets stratégiques de développement (PSD). Les PSD, qui prennent le relais des PAC du PDCn actuel, correspondent notamment aux développements urbains projetés sur la zone agricole sur la période 2012 - 2030.

L'avant projet du plan directeur cantonal (concept + schéma directeur + carte) devrait être proposé à l'enquête publique durant le premier semestre 2011.



# Vulgarisation et formation professionnelle

#### Projet des terroirs viticoles

Le guichet cartographique spécialisé «GeoVIT» http://etat.geneve.ch/geoportail/ GeoVIT/ réunit désormais trois composantes de la notion de terroir, soit des informations sur:

- le sol : pédologie, texture, régime hydrique, drainage;
- la plante : cépages, porte-greffes, système de culture, couverture du sol;
- le climat : températures, exposition aux vents, précocité des parcelles.

Lancé en 2004, résultat d'un excellent travail de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins, le projet des terroirs viticoles de Genève achève en 2010 une phase importante d'acquisition de données. Genève a choisi d'offrir aux vignerons un outil évolutif et facilement accessible. Il s'agit maintenant, tout en continuant d'enrichir la base de données, d'entamer les volets de vulgarisation technique et de valorisation promotionnelle de ces informations. Ces données permettront par ailleurs d'initier une nouvelle étude sur les conditions de production des vins se situant au sommet de la pyramide de l'AOC Genève.



Description d'un profil de sol avec les vignerons



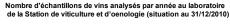
Mesure de températures du sol et de l'air

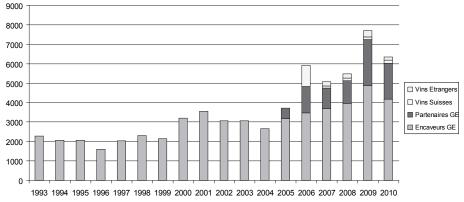
## Vulgarisation et formation professionnelle

#### Activité du laboratoire d'analyses de vins

Le laboratoire, malgré une baisse du nombre d'échantillons analysés en 2010 due à l'effet du millésime, reste un instrument bien apprécié des encaveurs genevois. En 2010, 69 encaveurs ont fait appel à nos services pour un total de 6341 échantillons de vins analysés et plus de 1000 échantillons pour les différents suivis de maturation et essais en micro vinification du SPDA.

La baisse du nombre d'échantillons par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que les vendanges 2009 ont été plus précoces. Dès lors, la période de vinification durant laquelle la majorité des analyses sont effectuées, s'est déroulée en majorité avant la fin 2009 et très peu sur l'année 2010. De plus les fermentations ont posé moins de problèmes avec le millésime 2010 qu'avec le millésime 2009.





Remarques

Exercice 2005 : mise en fonction du Winescan

Exercice 2006 : dépannage extraordinaire du canton de Vaud



## Vulgarisation et formation professionnelle

#### Mandats de prestations

A Genève. l'Etat délèque bonne partie de la fourniture des prestations de vulgarisation différents partenaires, souvent des organisations privées (AgriGenève, BioGenève. Société genevoise cantonale d'apiculture. Station d'arboriculture vaudoise. Union fruitière lémanique. Union maraîchère de Genève). Depuis 2009, suite à la réforme de la péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. le canton de Genève assure l'ensemble du financement public de cette vulgarisation. Au total, ce sont près de 380'000 francs qui sont attribués annuellement aux partenaires susmentionnés assurer ces missions de vulgarisation et de formation continue, dans le cadre de mandats de prestations renégociés sur une base quadriannuelle.

## Expérimentations agronomiques

Une des principales tâches de la vulgarisation est l'acquisition de données techniques et scientifiques de base et de référence. Une quantité de ces données sont obtenues dans le cadre d'expérimentations agronomiques ciblées, réalisées par l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise à disposition des prestations de vulgarisation. Afin de coordonner au mieux les nombreux essais développés et réalisés sur le canton et optimiser leur mise en valeur, un catalogue cantonal des expérimentations agronomiques genevoises a été élaboré en 2010. en vue de la campagne 2011.



### **Agro-Environnement**

#### Agriculture biologique

#### Reconversion

Durant les deux années de passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations agricoles peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période, les coûts de production sont plus importants alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas dès lors être valorisée comme bio.

En 2010, 3 exploitations étaient en cours de reconversion à l'agriculture biologique, les subventions versées se sont élevées à 58'099 francs.

Cette reconversion biologique correspond à près de 93 ha de SAU au total, dont 4,56 ha de surfaces viticoles, 15,02 ha de cultures maraichères, 40,38 ha de grandes cultures et le solde en prairies, jachères, haies et bosquets.

#### Remblayages en zone agricole

## Groupe de travail «sites de stockage de déblais»

La DGA a participé, tout au long de l'année 2010, au comité de pilotage (COPIL) «sites de stockage de déblais», lequel a été créé par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) en 2009.

Ce COPIL a travaillé activement à l'examen de sites potentiels en zone agricole pour stocker définitivement des terres (propres) issues d'excavations afin d'établir un plan directeur des sites de stockage. Ce document verra le jour une fois les modifications de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA) et de la loi sur la gestion des déchets (LGD) acceptée.

Les modifications de ces lois sont en cours d'examen à la commission de l'environnement et de l'agriculture.

Sur ce dossier, la DGA est opposée aux remblayages des terres agricoles de qualité. Elle est par contre d'accord de soutenir le remblayage de terres de moyennes et faibles qualités, ceci pour autant que ce remblayage conduise à une amélioration des conditions d'exploitabilité des parcelles concernées.

#### Renaturation des cours d'eau

La DGA a participé en 2010 aux comités de pilotage et groupes de travail de la renaturation de l'Aire (2ème et 3ème étape) ainsi qu'à diverses séances de travail sur de petits projets tels que le bassin de rétention de Pierre-Grand, la renaturation du Nant de Couchefate, ainsi qu'à la relance des réflexions pour la 3ème étape de la renaturation de la Seymaz.

### **Agro-environnement**

La 2<sup>ème</sup> partie de la renaturation du Marquet est quant à elle abandonnée en l'état, des accords n'ayant pu être trouvés avec les propriétaires de certaines parcelles concernées par le projet.

## Projet pilote 62a du ruisseau des Charmilles

Les premiers résultats 2010 concernant la concentration moyenne de produits phytosanitaires dans les eaux sont en cours d'analyse par le service de l'écologie de l'eau. Néanmoins, la tendance est à une baisse de la concentration et de la charge des produits phytosanitaires.

Ces résultats sont en grande partie dus aux efforts des viticulteurs engagés dans le projet. Le taux important de couverture du sol du bassin versant des Charmilles par l'enherbement ou le paillage dans les vignes et l'équipement des pulvérisateurs d'un bac de rinçage sont sans aucun doute des facteurs significatifs dans l'obtention de cette tendance encourageante.

Il est à noter également que des travaux dans les cours viticoles sur la gestion et l'évacuation des eaux résiduaires vitivinicoles ont contribué à l'amélioration globale de la qualité des eaux du ruisseau. De nouveaux travaux sont programmés pour 2011.

Enfin, dans le cadre du projet du hangar collectif, le projet de station collective de lavage/remplissage des pulvérisateurs a pris une dimension très opérationnelle, puisque sa construction est programmée pour l'année 2011. Cet équipement majeur devrait encore contribuer à une amélioration de la qualité des eaux du ruisseau des Charmilles.

#### **Energies renouvelables**

La loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01) permettent de soutenir financièrement des projets et activités agricoles visant à préserver ou améliorer les ressources naturelles et le paysage. Dans ce contexte, la DGA a octroyé une subvention destinée à financer une partie de l'étude d'impact relative à la construction d'une installation de biogaz, lancée par deux agriculteurs, qui devrait voir le jour en 2011. De telles installations existent déjà dans le reste de la Suisse mais aucune n'a encore vu le jour dans notre canton.



### **Protection des plantes**

#### Organismes de quarantaine

### Flavescence dorée, le passeport ZP-d4

Pour les nouvelles plantations en viticulture, l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux a été modifiée. La notion de « zone protégée » (ZP) a été introduite. Une zone protégée est une zone dans laquelle un organisme nuisible, déjà présent dans une ou plusieurs parties du territoire, n'est pas établi bien que les conditions lui soient favorables. En Suisse, toutes les régions viticoles sont en zone protégée (ZP) pour la flavescence dorée, à l'exception du Tessin et du Misox. En conséquence, depuis 2010, seul le matériel végétal au bénéfice d'un passeport phytosanitaire spécial ZP-d4 peut être introduit ou planté dans une zone protégée (ZP).

#### **Bois noir**

En 2009, sur une parcelle de Chardonnay sise sur la commune de Russin, on a dénombré une grande quantité de ceps atteints de la maladie du bois noir, une jaunisse provoquée par un phytoplasme. parcelle Cette même abritait parallèlement une importante population d'orties (Urtica dioica), dont la répartition sur le terrain correspondait à celle des ceps malades. Cette observation corroborait l'hypothèse selon laquelle l'ortie est un des hôtes principaux de l'agent de la maladie, ainsi que de l'insecte vecteur (Hyalestes obsoletus). La situation présente sur cette parcelle a permis de tester l'efficacité du traitement des orties sur le développement et la survie du vecteur, un insecte qui hiverne au niveau des racines de la plante hôte et émerge l'été suivant. L'essai, réalisé par l'Agroscope de septembre 2009 à juillet 2010, a montré que le traitement des orties au glyphosate, qu'il soit effectué à l'automne ou au printemps. n'empêchait pas le développement et l'émergence du vecteur l'été suivant; et ceci malgré le fait que, dans les deux cas, la maîtrise des orties s'est révélée excellente. Rappelons que la maladie du bois noir n'est pas une maladie de quarantaine; néanmoins, l'arrachage des ceps atteints est nécessaire pour éviter qu'ils ne masquent l'émergence de l'autre jaunisse qui attaque la vigne, la flavescence dorée, dont les symptômes sont identiques.

## Feu bactérien (Erwinia amylovora)

En 2010, un plan d'action cantonal a été élaboré. Il répertorie et formalise l'ensemble des mesures à mettre en œuvre et décrit en détail les procédures à appliquer pour prévenir développement l'installation et le de cette grave maladie des arbres fruitiers : information. surveillance. enregistrement confirmation et laboratoire des cas suspects; mesures

### **Protection des plantes**

de lutte et d'éradication et règles pour l'indemnisation.

Une quinzaine de cas suspects ont été signalés en 2010 qui se sont heureusement tous révélés négatifs.

## Chrysomèle du maïs (Diabrotica virgifera)

Parmi les organismes de quarantaine faisant l'objet d'une vigilance particulière en Suisse, figure la chrysomèle du maïs, un insecte observé depuis quelques années au Tessin, mais encore très sporadique au Nord des Alpes. Des mesures relativement simples rotation de cultures peuvent être mises en œuvre pour limiter le développement d'éventuels nouveaux foyers; mais il convient, le cas échéant, de repérer rapidement ces derniers. C'est la raison d'être du réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs mis en place au niveau national, auguel participe le canton de Genève. Les 6 pièges répartis sur le territoire cantonal en 2010 n'ont capturé aucune de ces chrysomèles de quarantaine.

## Suivi de la contamination du blé par les mycotoxines

Depuis quelques années, la présence de mycotoxines dans les céréales suscite des inquiétudes. Ces substances toxiques d'origine naturelle, synthétisées par des champignons du genre

«Fusarium», peuvent se retrouver dans les récoltes, notamment dans le maïs et les céréales. Afin de préciser la situation actuelle dans notre pays et déterminer les causes de ces contaminations, des analyses sont réalisées au niveau national par la Station Agroscope ART. sur des échantillons céréales provenant de l'ensemble du pays. Ces analyses portent sur les champignons présents et sur les éventuelles mycotoxines accumulées. En 2010, une dizaine d'échantillons de blé genevois, rassemblés AgriGenève lors des moissons, été inclus dans ce monitoring national. Globalement, au niveau suisse, près de 9 % des échantillons étaient atteints par des Fusarium, et près de 8 % des échantillons dépassaient la norme de concentration en mycotoxines de 1,25 ppm, et c'est le cas d'un des échantillons genevois. Parmi facteurs favorisant le développement des Fusarium et la formation des mycotoxine figurent la culture d'un maïs comme précédent dans le rotation, en combinaison avec un travail réduit du sol (non-labour) lors de l'installation du blé. Ces résultats vont permettre d'optimiser les pratiques agricoles et les procédures de contrôle.»

#### Plantes envahissantes

#### Ambroisie (Ambrosia artemisiifolia)

Cette adventice envahissante produit et relâche dans l'atmosphère de grandes quantités d'un pollen particulièrement allergisant. En 2010, un inventaire complet des foyers situés en zones agricoles, répertoriés durant ces 10 dernières années sur le canton de Genève, a été établi. Au total, ce sont 41 parcelles du cadastre agricole genevois qui sont, ou ont été, contaminées par l'ambroisie. La visite systématique de ces foyers durant l'été 2010 a permis d'observer la présence de la plante sur 28 d'entre elles, dont 2 étaient particulièrement envahies.

Pour l'ambroisie également, un plan d'action cantonal a été élaboré en 2010. Il comprend notamment une fiche technique détaillée présentant les stratégies de lutte à mettre en œuvre par les agriculteurs dans les parcelles contaminées, culture par culture. L'objectif est d'assurer une rupture du cycle biologique de la plante, c'est-à-dire de l'empêcher de produire de nouvelles semences, pour progressivement assainir la parcelle en épuisant le stock semencier présent dans le sol. Un suivi de ces stocks semenciers dans un réseau de parcelles contaminées a d'ailleurs été initié en 2010.



Plante d'ambroisie en pleine floraison (août)

#### Sélection d'espèces pour un engazonnement optimal des vignes

L'enherbement permet d'assurer une excellente protection du sol et de réduire sensiblement l'utilisation d'herbicides. Pour promouvoir cette pratique, tout en maintenant une production viticole de qualité, le choix des espèces semées peut s'avérer déterminant. En automne 2009, un réseau de parcelles expérimentales a été installé, chez des viticulteurs répartis sur l'ensemble du canton, avec 3 plantes prometteuses, potentiellement peu concurrentielles: l'orge des rats et 2 écotypes de brome des toits. En 2010, des relevés botaniques ont été effectués régulièrement pour suivre l'évolution de la couverture du sol et la maîtrise de la flore indésirable assurée par ces plantes. Un écotype de brome des toits s'est révélé particulièrement prometteur et sera testé à grande échelle en 2011 sur des parcelles pilotes.

Parallèlement, un essai agronomique complet été installé sur le vignoble de l'Etat, afin d'optimiser la gestion et la pérennité de ces couvertures végétales.



Essai d'optimisation de l'enherbement avec des espèces peu concurrentielles (Vignoble de l'Etat, novembre 2010)

### **Protection des plantes**

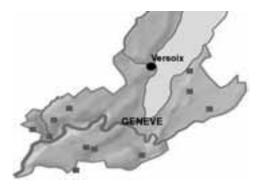
#### Veille qualitative

La problématique des résidus de phytosanitaires produits dans les aliments est de plus en plus débattue (programme «REACH» Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques). La préoccupation du consommateur par rapport à ce sujet, liée et renforcée par la publication régulière de résultats issus de recherches précises sur ce domaine, est croissante et doit être prise en considération. A cette fin, un programme de vigilance et de prévention a été élaboré par le SPDA, en concertation avec le SCAV. L'objectif est de repérer les cas les plus critiques ou problématiques, afin de proposer et mettre en œuvre des pratiques agronomiques optimisées ou alternatives

#### Agrométéo

Depuis décembre 2009, un contrôle bisannuel des 11 stations Agrométéo de l'ensemble du canton a été mis en place en collaboration avec Direction générale de l'eau. Ce contrôle a pour objectif de garantir la fiabilité des données récoltées pour les modélisations en général. Les pièces à réparer ou à changer restent de la compétence des propriétaires des différentes stations.

Une nouvelle modélisation pour la maladie de l'oïdium a été mise à disposition du SPDA durant l'année 2010 afin de se familiariser et de valider la modélisation sur le terrain. Cette application sera disponible aux professionnels dès le printemps 2011 sur le site <a href="https://www.agrometeo.ch">www.agrometeo.ch</a>.



Positions géographiques des stations de mesure



### Viticulture

#### Reconversion du vignoble

#### Mesures urgentes viticoles cantonales

En 2010, les reconversions de vignes, en vertu de la loi sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture et de son règlement d'application, se sont poursuivies. Les parcelles plantées durant l'année, dont l'arrachage avait eu lieu en 2002, 2003 ou 2004, représentent une surface totale de 9,8 ha. Les subventions octroyées à leur égard ont été distribuées à 11 bénéficiaires et se sont élevées à 225'569 francs 80.

#### Aide fédérale à la reconversion du Chasselas et du Riesling-Sylvaner

Le montant total de la contribution attribuée par la Confédération, sur la base des demandes déposées par les intéressés, s'est élevé à 68'100 francs pour 2010, soit une somme significativement inférieure à l'enveloppe de 224'000 francs allouée à notre canton. Cette subvention a été distribuée à 10 bénéficiaires et a contribué à la reconversion de 3.4 ha de Chasselas.

A ce jour, 12 viticulteurs ou propriétaires se sont inscrits pour la campagne d'aide à la reconversion 2011 qui sera la dernière. Les inscriptions représentent une surface de 6,5 ha et une somme totale de 130'278 francs. La somme de 89'600 francs allouée par la Confédération a été augmentée de 40'678 francs afin de répondre aux besoins des viticulteurs genevois.

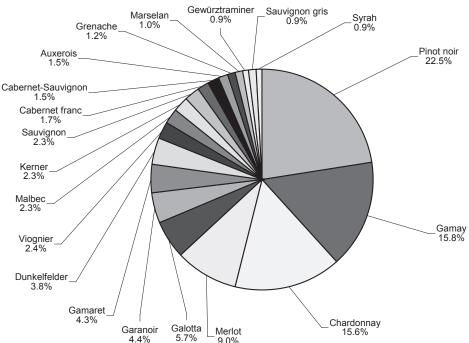
#### Plantation des surfaces reconverties

Les deux mesures de reconversion citées ci-dessus s'étendent sur une surface de 13,2 ha au total.

Les principaux cépages replantés sont le Pinot noir (299 ha / 22,5%), le Gamay (210 ha / 15,8%), le Chardonnay (207 ha / 15,6%) et le Merlot (119 ha / 9,0%). Le solde se répartit entre le Gelotta (75 ares / 5,7%) et 16 autres cépages pour des surfaces comprises entre 58 et 12 ares. Les cépages rouges représentent presque les trois quarts (74%) de la surface reconstituée.

Au total 20 cépages différents ont été choisis par les viticulteurs genevois lors de ces opérations.

#### Encépagement des reconversion 2010



#### Contrôle de la vendange

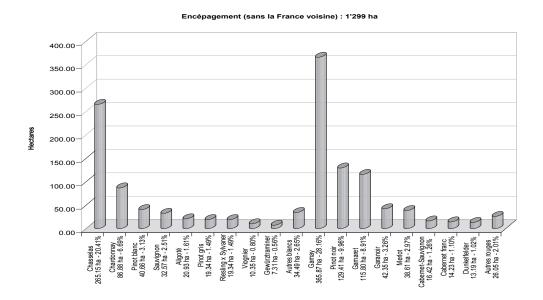
La DGA a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales.

Dans le but de vérifier la limite de production et la qualité de la vendange, des données sur l'encépagement et l'encavage 2010 ont été recueillies.

#### Encépagement du vignoble genevois

#### Légère augmentation de surface

La surface de vigne du canton est stable, on enregistre cette année une augmentation de 7 ha (0,5%) alors que l'an dernier on constatait une diminution de 5,7 ha.

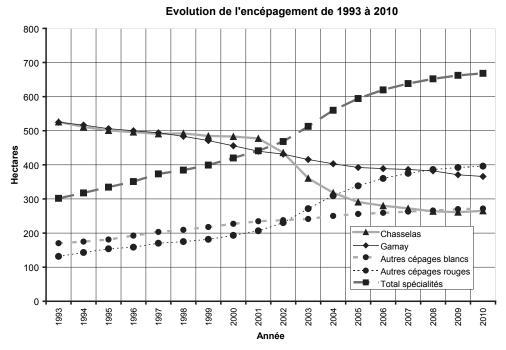


#### Stabilité des cépages rouges (762 ha / 58,7%)

Cette année, on note une toute petite régression des cépages rouges (-0.8 ha/-0.1%). Elle s'explique par une diminution du Gamay (-4.9 ha/-1.3%) et du Pinot noir (-1.2 ha/-0.9%) alors que dans le même temps tous les autres cépages progressent légèrement. On remarque notamment l'évolution du Garanoir (1 ha/2.4%) et du Merlot (1 ha/2.7%).

#### Augmentation des cépages blancs (537 ha / 41,3%)

La surface des cépages blancs augmente de 7,8 ha (1,5 %). Celle-ci s'explique par la forte expansion du Chasselas (5 ha / 2 %), celle plus légère du Chardonnay (0,9 ha / 1,1 %) et un petit accroissement de presque toutes les spécialités.



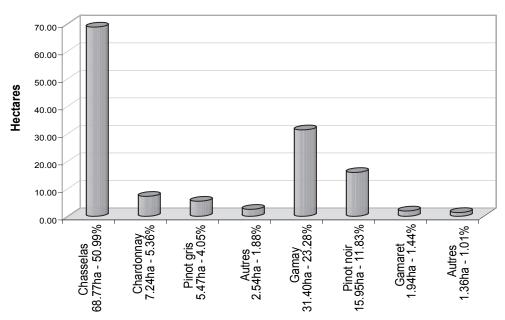
#### Augmentation de la surface en France voisine (134,9 ha)

Par rapport à la surface de l'encépagement de 2008, on relève cette année l'apparition de 8,1 ha supplémentaires. Hormis le fait que la comparaison s'effectue par rapport aux chiffres de 2008 (les données 2009 n'étant pas disponibles), cette différence s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la modification de l'Accord bilatéral avec l'UE. En effet, des viticulteurs qui avaient arraché leur vigne ont attendu l'issue des négociations internationales pour replanter.

La surface des cépages blancs représente 84,2 ha (62,4 %) et celle des cépages rouges s'élève à 50,7 ha (37,6 %). Par analogie à ce qui se passe sur le territoire

genevois, on constate une progression des blancs  $(9,4 \, \text{ha} / 12,5 \, \%)$  et particulièrement du Chasselas  $(4,25 \, \text{ha} / 6,6 \, \%)$  et du Chardonnay  $(2,1 \, \text{ha} / 40,6 \, \%)$  alors que dans le même temps on enregistre une légère diminution des rouges  $(-1 \, \text{ha} / -2 \, \%)$ ; cette dernière s'explique également par un fort recul de la surface de Gamay  $(-4 \, \text{ha} / -11,4 \, \%)$  qui est partiellement compensé par un développement de toutes les spécialités rouges, dont notamment celui du Pinot noir  $(1,8 \, \text{ha} / 12,7 \, \%)$ .

### Encépagement en France voisine des vignes pouvant prétendre à l'AOC Genève (134.9 ha)



#### Encavage de la vendange genevoise

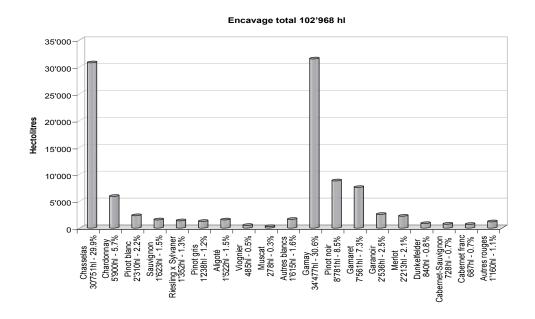
#### Une récolte dans la moyenne: 10'296'826 litres

Etant donné que les volumes encavés en 2009 ne comprennent pas la production des vignes situées en France voisine, la différence de 886'973 litres (9,4%) encavés en plus par rapport à l'an dernier n'est pas très représentative. En revanche, en comparant à 2008 (10'025'151 litres), on enregistre une légère augmentation de 271'675 litres (2,7%) et de 424'541 litres (4,3%) par rapport à la moyenne décennale

qui est de 9'872'285 litres. On peut donc qualifier le volume de la vendange 2010 de moyen, en terme de quantité. De plus, il est intéressant de relever que 72,8% de la récolte (7'499'721 litres) sont valorisés en AOC et que les 27,2% restant (2'795'934 litres) le sont eux en VDP.

#### 45.6% de blanc et 54.4% de rouge

La proportion, par couleur, de l'encavage varie légèrement ; on note cette année une petite augmentation des blancs (1%). Celle-ci s'explique notamment par une production supplémentaire de Chasselas de 235'875 litres (8,3%) par rapport à 2008, qui n'est pas neutralisée par la diminution des autres cépages blancs (-23'778 litres / - 1,4%). Dans le même temps, la régression du Gamay de 225'026 litres est compensée par la progression des autres cépages rouges 314'413 litres (14.7%). Au total, et toujours par rapport à 2008, la récolte des cépages blancs est supérieure de 212'288 litres et celle des rouges de 59'387 litres.



#### Des rendements stables

La production à l'unité de surface est de 0,72 lt/m2, soit une diminution de 0,01 lt/m2 (- 1,4%) par rapport à l'année dernière. Seul le Gamay a produit plus qu'en 2009 (+ 0,04 lt/m2); tous les autres cépages voient leur rendement baisser. En moyenne, les blancs diminuent de 0,03 lt/m2 et les rouges augmentent de 0,01 lt/m2.

#### En terme de qualité

Malgré un volume supérieur, les sondages de 2010 sont comparables aux années 2003 et 2005 déjà qualifiés d'exceptionnels. Sans se tromper, on peut affirmer que cette vendange figure parmi les meilleurs millésimes de ces dernières années.

#### 100.0 95.0 90.0 85.0 Exigence fédérale 80.0 Oechslé de la catégorie 1 75.0 70.0 65.0 60.0 55.0 50.0 Sauvignon Pinot gris Aligoté Muscat Gamay Pinot noir Garanoir Merlot Chasselas Pinot blanc Viognier Autres blancs Gamaret Sabernet-Sauvignon Autres rouges Dunkelfelder Chardonnay Riesling x Sylvaner Sabernet franc

Teneur naturelle en sucre moyenne

Vous trouverez le rapport sur le contrôle de la vendange 2010 sur le site :

www.ge.ch/agriculture

#### Vignoble de l'Etat

#### Vendanges 2010

Le premier millésime encavé à la Maison du Terroir est d'excellente qualité. Le domaine a produit 34'282 litres de vin, soit 0,6 l/m². Les vendanges ont débuté le lundi 4 octobre pour se terminer le mardi 12 octobre, exception faite du Gamaret et de l'IRAC 2091 qui ont «patienté» jusqu'au mardi 19 octobre. En dépit d'une fin août climatiquement difficile, l'état sanitaire des raisins s'est révélé magnifique. Avec une acidité un peu plus importante, les vins semblent plus équilibrés que ceux du millésime 2009.

#### Nouvelle identité graphique

Dès le millésime 2010, les vins de la République arborent une nouvelle ligne graphique, épurée et moderne. Ces nouvelles étiquettes ont été créées par Madame Christine Serex. Les bouteilles de type «bourguignonne» ont été abandonnées pour des bouteilles «bordelaises».

#### Evolution des étiquettes du domaine depuis sa création







1974

1992

2010



#### Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent, les deux parcelles d'interspécifiques ont été complétées, Agroscope n'ayant pas pu fournir tous les plants souhaités en 2009. Le Doral a disparu de l'encépagement du domaine au profit d'une nouvelle plantation de Chardonnay. La plus ancienne parcelle de Chardonnay a été arrachée, pour être replantée avec du Gewürztraminer.

#### Essais d'enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent et s'élargissent. Une zone de la plantation de Gewürztraminer a été ensemencée avec de l'orge des rats, ainsi qu'avec deux variétés de brome. L'essai «Piloselle» se poursuit et s'élargit avec son installation sur quatre nouvelles lignes d'une parcelle réputée très vigoureuse.

## Projet de collaboration avec la Fondation Trajets

Le domaine a été approché par la Fondation Trajet qui offre des prestations et un accompagnement basés sur «l'autonomie responsabilité et la personnelle ainsi que sur l'acquisition de compétences afin de favoriser une meilleure intégration sociale des personnes qui, en raison d'un handicap ou de difficultés psychiques, se trouvent dans une situation d'exclusion». L'objectif est de favoriser l'intégration sociale de ces personnes en les impliquant dans les différents travaux de la vigne. Une collaboration va être lancée en 2011.



#### **Projet Henri Dunant - Gustave Moynier**

Le domaine de l'Etat a apporté sa contribution aux manifestations organisées dans le cadre de la commémoration de la mort de MM. Gustave Moynier et Henri Dunant, fondateurs de la Croix-Rouge, en produisant le «Vin du Centenaire». Les membres du comité de l'association, présidée par Monsieur Roger Durand, ont choisi divers vins produits par le domaine, qui ont été habillés aux couleurs de l'association par Mme Coline Guggisberg, graphiste.

- · Doral passerillé 2009;
- Doral 2009 sec:
- Chardonnay 2009;
- · Gamaret-Garanoir 2008 élevé en fûts de chêne.





#### La vigne des Nations

Depuis la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce au legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le domaine de six hectares de la République et canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection des variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrée respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de l'«Année internationale de la biodiversité», qui fait l'objet de nombreux programmes d'information et de sensibilisation, Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), a dédié symboliquement le millésime 2009 de la «Vigne des Nations» à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), représentée par Mme Julia Marton-Lefèvre, directrice générale.





Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat M. Thierry Anet, chef du vignoble Mme Julia Marton-Lefèvre, directrice générale M. Guy Mettan, président du Grand Conseil

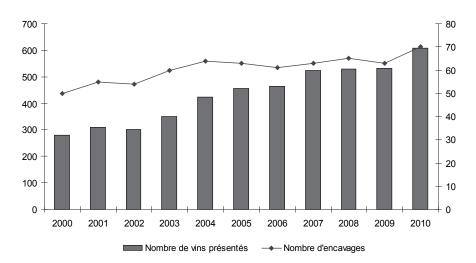
#### Promotion des vins

#### Les Sélections des vins de Genève (SVG) 2010

En 2010, 607 échantillons de 70 encavages ont été présentés. Il s'agit d'un nouveau record de participation qui réjouit les organisateurs. La note minimale pour une médaille d'or a été rehaussée à 89,5 points. A noter que le nombre de médailles d'or est limité à 10% et que seules 60 médailles d'or ont été remises. Le SPDA se charge de l'organisation technique et l'OPAGE de la valorisation des résultats.



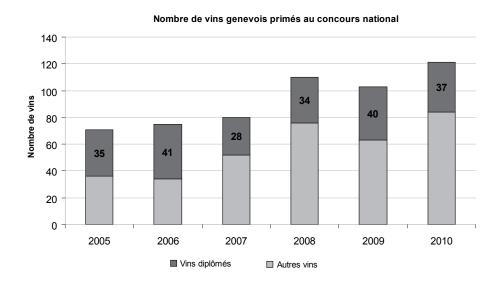
#### Participation aux Sélections des vins de Genève



Des changements sont à noter au sein du comité d'organisation. Le président, M. Daniel Sulliger, ainsi que M. Jacques Bocquet de l'AGVEI et M. Yves Kohli de la Cave de Genève quittent le comité suite à cette dixième édition. Ils sont remplacés par une nouvelle équipe formée de M. Jean Hutin pour l'AGVEI, M. Dominique Maigre pour l'IVVG, M. Florian Barthassat pour la Cave de Genève et M. Christian Guyot, professeur d'analyse sensorielle à l'HES de Changins.

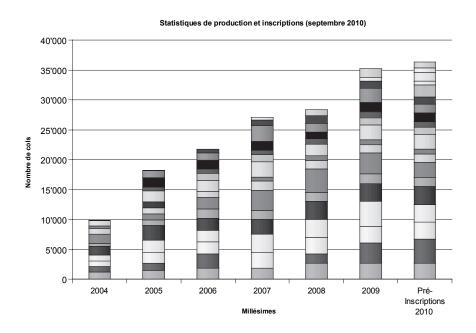
#### Le concours national

En 2010, 30.5% des vins présentés ont obtenu une distinction. Deux vins ont été nominés parmi les 6 meilleurs de leur catégorie, il s'agit d'un Assemblage blanc 2009 du domaine Gros et de l'assemblage rouge «Cuvée Cologny 2008» du domaine de la Vigne Blanche. Notons que des vins genevois sont également envoyés dans différents concours internationaux et obtiennent de très bons résultats. Cette «veille qualitative» est importante pour mesurer la progression des vins de Genève.



#### L'Esprit de Genève

La production de l'assemblage rouge «L'Esprit de Genève» poursuit sa progression régulière de 5'000 cols en moyenne. Pour le millésime 2009, mis en vente en 2010, 17 encavages commercialiseront plus de 35'000 bouteilles. Rappelons ici que le but de cet ambassadeur est de promouvoir une certaine image des vins de Genève à l'extérieur du canton. Ce projet représente également l'occasion pour les participants d'échanger et de partager des expériences sur divers aspects techniques, promotionnels et commerciaux.





### **Production animale**

#### Subventions cantonales

Au printemps 2010, le canton a versé 38'120 francs à 30 détenteurs d'animaux qui ont estivé leurs animaux en France voisine durant l'été 2009.

Les contributions pour l'estivage 2010 d'un montant de 41'400 francs, répartis entre 30 éleveurs ont été versés début 2011.

Le canton a également versé 11'725 francs d'aides financières à 2 organisations de détenteurs d'animaux.

#### Ordonnance fédérale sur l'estivage (OCest)

Pour l'année 2010, un montant de 1'841 francs a été versé pour l'estivage d'équidés dans le canton de Fribourg. Relevons que les contributions fédérales pour les amodiateurs genevois qui gèrent des estivages sur le canton de Vaud ont été versées directement par celui-ci.



# Paiements directs Campagne 2011

#### Demande de paiements directs et recensement fédéral

Début avril 2011, la DGA transmettra aux agriculteurs concernés les formulaires relatifs aux mesures de politique agricole qui découlent des ordonnances fédérales sur les paiements directs (OPD) et sur les contributions à la culture des champs (OCCCh), ainsi que de la loi cantonale visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30).

Les personnes ne pouvant ou ne désirant pas bénéficier de contributions doivent remplir un formulaire statistique, en vertu des ordonnances fédérales sur l'exécution des relevés statistiques et sur les données agricoles.

Des formulaires fédéraux, cantonaux ou statistiques vierges peuvent être obtenus auprès de la DGA au 022 388 71 71.

Les formulaires, dûment remplis, datés et signés, doivent parvenir à la direction générale de l'agriculture - ch. du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates, jusqu'au **mercredi 4 mai 2011** au plus tard. Les envois tardifs seront sanctionnés.

Par ailleurs, comme chaque année, nous proposons aux agriculteurs qui le désirent, des séances d'examens et d'informations de leurs dossiers paiements directs.

Les dates arrêtées pour cette année sont les suivantes :

- Lundi 18 avril 2011, de 17 à 19 heures, à la Mairie de Satigny, salle du Salève (rampe de Choully 17, 1242 Satigny);
- ▶ Jeudi 21 avril 2011, de 10 à 12 heures, aux stations cantonales agricoles, 2<sup>ème</sup> étage (ch. du Pont-du-Centenaire 109 1228 Plan-les-Ouates );
- ▶ Jeudi 28 avril 2011, de 17 à 19 heures, à la Mairie de Meinier, salle de la buvette (rte de Gy 37 1252 Meinier).



### Les collaborateurs de la DGA

#### Nouveaux collaborateurs à la DGA

La réorganisation interne de la DGA intervenue en début d'année 2010 a impliqué la modification des cahiers des charges de certains collaborateurs ainsi qu'une nouvelle répartition des tâches.

Vous trouverez sur ce point une description détaillée des tâches dans la fiche volante du rapport d'activité 2010.

Elle a par ailleurs permis l'engagement de deux nouveaux collaborateurs.

M. Alain Bidaux a rejoint la DGA le 1er avril 2010 en qualité de chef du service de l'espace rural à 80%. Agé de 51 ans, il bénéficie d'une formation d'ingénieur agronome EPF spécialisé en économie rurale complétée d'un doctorat et dispose d'une grande connaissance des exploitations agricoles genevoises. Cette expérience a été acquise non seulement au cours des douze années passées à la tête d'une exploitation agricole, mais également de part son activité exercée en parallèle, en tant qu'associé et ingénieur-conseil au sein du bureau Acade.

M. Alain Bidaux assure désormais la gestion du service de l'espace rural, en charge d'appliquer la politique agricole cantonale en relation avec l'aménagement du territoire, les affaires transfrontalières et l'environnement. Il traite et coordonne également les demandes de soutiens aux projets innovateurs, en matière de production, de transformation et de commercialisation, et conduit les études de base sur l'agriculture notamment en matière économique, de qualité et de flux des produits.

M. Nicolas Delabays a pour sa part été engagé à 80% au sein du service de la production et du développement agricoles, dès le 1<sup>er</sup> août 2010. Agé de 51 ans, M. Nicolas Delabays est au bénéfice d'une formation d'agriculteur (CFC) et a également réalisé des études de biologie, complétées d'un doctorat. Il dispose d'une grande connaissance en protection des végétaux, de par l'expérience acquise notamment auprès de la Station de recherches Agroscope Changins-Wädenswil au sein de laquelle il a officié pendant 14 ans.

#### Les collaborateurs de la DGA

M. Nicolas Delabays est désormais chargé du secteur phytosanitaire et agronomie du service. A ce titre, il a pour mission de concevoir, développer et mettre en œuvre sur le plan cantonal la politique agricole en relation avec la santé des végétaux, et d'assurer la coordination et le suivi de l'expérimentation et de la vulgarisation agricoles. Il est également chargé des questions de formation et d'enseignement agricoles, et plus généralement du développement de projets agronomiques.

S'agissant du poste d'adjointe de direction également laissé vacant par Mme Fabienne Kane, il a été repris le 1<sup>er</sup> mai 2010 par Mme Isabelle Chah, collaboratrice au sein de la DGA depuis 1994, à raison de 50%.

Enfin, notre apprenti de commerce, M. Marcus De Oliveira, ayant réussi ses examens de fin d'apprentissage en cours d'année, M. Loris Pillet a rejoint la DGA le 30 août 2010.

Photographies Paysages : Jean-Pierre Viani, Régis Colombo